

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024 à 20 H 30

Le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 octobre 2024.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Douze) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents au moment du vote (Sept dont cinq pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL (Pouvoir donné à M. Guy VACHON)

Mme Marine MATA (pouvoir donné à Mme Linda LAURO)

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

M. David LESUR (pouvoir donné à M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX)

Mme Nadine EUKSUZIAN (pouvoir donné à Mme Catherine JEANTROUX)

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2024.051 : Tarifs publics applicables au 1^{er} Novembre 2024

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs plus en adéquation avec la réalité de l'activité de la Verrière des Cordeliers.

Un tarif « *événements exceptionnels* » est instauré pour certains événements qui peuvent avoir lieu à la Verrière qui ne rentrent pas dans la catégorie des tarifs prévus dans la délibération votée lors du conseil municipal du 20 juillet 2023.

Les tarifs prévus pour la salle des terrasses et les tours sont également revus pour ce qui concerne Vienne Condrieu Agglomération, car ils étaient auparavant plus favorables que ceux prévus pour les associations.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er Novembre 2024 :

- Tarifs de location des salles de la Verrière des Cordeliers

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs proposés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023.041 du conseil municipal en date du 20 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Novembre 2024 dont les tableaux sont annexés à cette délibération

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 069-216901892-20241017-2024_0051-DE

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 17 octobre 2024

Le Maire,
Marc DELEIGUE

Transmis en Préfecture le : 18/10/2024
Affiché le : 18/10/2024



TARIFS LOCATIONS

COMMUNES	VERRIERE	BELVEDERE	TERRASSES+ TOUR 1	TOUR 1 + TOUR 2
ASSOCIATIONS	550 € J / WE	400 € J / WE	250 € J / WE	150 € J / WE
ENTREPRISES	950 € J / 1600 € WE	700 € J / 1200 € WE	350 € J / 500 € WE	200 € J / 300 € WE
PARTICULIERS	800 € J / 1400 € WE	600 € J / 900 € WE	300 € J / 400 € WE	150 € J / 200 € WE
ASSOCIATIONS	1050 € J / 1250 € WE	700 € J / 900 € WE	450 € J / 600 € WE	250 € J / 300 € WE
ENTREPRISES	1450 € J / 2300 € WE	1000 € J / 1400 € WE	500 € J / 700 € WE	300 € J / 450 € WE
PARTICULIERS	1200 € J / 2100 € WE	900 € J / 1200 € WE	500 € J / 650 € WE	250 € J / 350 € WE
VIENNE CONDRIEU AGGLO	550 € J	400 € J	300 € J	200 € J
JOURNEE CARITATIVE	350 € J / WE	250 € J / WE	200 € J / WE	100 € J / WE
FORFAIT AG ST COLOMBE		400 € J	250 € J	150 € J
FORFAIT AG EXTERIEUR		700 € J	450 € J	250 € J
FORFAIT NETTOYAGE	500 €	300 €	200 €	100 €
CAUTION DEGATS/PROPRETE	1100 €			
FORFAIT MENSUEL	ASSOCIATIONS	150 €	150 €	50 €
LOCATION VIDEO	50 €			
LOCATION SONO	50 €			
LOCATION MANGE DEBOUT ET CHAISES	80 € LES 7	100 € AVEC HOUSSE	200 € AVEC HOUSSE	
LOCATION NAPPE RONDE	10 € LA NAPPE			
LOCATION NAPPE RECTANGLE	8 € LA NAPPE			
TARIFS EVENEMENTS EXCEPTIONNELS		550 € / semaine	400 € / semaine	250 € / semaine
				150 € / semaine

Les tarifs des salles sont affichés en TTC à la journée ou au Week end

A titre exceptionnel une demi-journée est facturée à 50 % du TARIF

Le nettoyage des nappes est à la charge du locataire ou à défaut est pris en charge par la municipalité avec refacturation des frais engendrés au réel

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-216901892-20241017-2024_0051-DE